

RÉUNION DU 08 NOVEMBRE 2018

Le huit novembre deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Gérard Saint Laurent, Régis Bergeon, Martine Grasset, Maryline Baloge, Céline Chulevitch, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau, Béatrice Portron.

Etaient absents et excusés : Mme Céline Pailloux, M. Franck Allard.

Pouvoir de Madame Céline Pailloux à Monsieur Edouard Guilbard.

Pouvoir de Monsieur Franck Allard à Monsieur Antoine Jamoneau.

Date de la convocation : 31 octobre 2018.

Secrétaire de séance : M. Edouard Guilbard.

TARIFS COMMUNAUX 2019

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de reconduire l'ensemble des tarifs communaux pour l'année 2019 selon le tableau ci-dessous et autorisent Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires :

SONT CONCERNÉS :	DÉTAILS	Tarifs 2019	
SALLE DES FETES	Bal par entrepreneur	610 €	
	Bal par association communale	105 €	
	Repas, dîner dansant, banquet par association communale ou particulier habitant la commune (pour une soirée)	150 €	
	Repas, mariage, dîner dansant, banquet par association communale ou particulier habitant la commune (pour un week-end)	200 €	
	Repas, mariage, dîner dansant, banquet par professionnel (restaurateur traiteur) ou particulier habitant hors commune (pour une soirée)	200 €	
	Repas, dîner dansant, banquet par professionnel (restaurateur, traiteur) ou particulier habitant hors commune (pour un week-end)	300 €	
	Vin d'honneur, bar seul sans cuisine	40 €	
	Vin d'honneur, bar seul avec cuisine	90 €	
	Vin d'honneur, bar et salle sans cuisine	60 €	
	Vin d'honneur, bar et salle avec cuisine	110 €	
	Concours de cartes, loto	40 €	
	Théâtre, cinéma, spectacle, réunions... (autres manifestations)	50 €	
	Repas côté bar + cuisine pour club 3ème âge Mgte	90 €	
	Cuisine	50 €	
	Matériel audio/vidéo/sono	50 €	
	Supplément association hors commune	30 €	
	Caution pour chaque location de salle	500 €	
	Participation frais de chauffage par jour du 15 octobre au 15 avril)	50 €	
SALLE SOCIO-ÉDUCATIVE	Repas	40 €	
	Participation frais de chauffage (du 15 octobre au 15 avril)	30 €	
SALLE LA ROMANE	Pour les habitants de la commune :		
	* salle de conférence (étage) sans matériel audio et vidéo	gratuit	
	* salle de conférence (étage) avec matériel audio et vidéo	50 €	
	Pour les habitants hors commune :		
	* salle de conférence (étage) sans matériel audio et vidéo	100 €	
	* salle de conférence (étage) avec matériel audio et vidéo	150 €	
caution pour chaque location payante	500 €		
DROIT DE PLACE	Pour les non-sédentaires occasionnels (à chaque passage)	65 €	

	Pour les non-sédentaires occasionnels (étal de moins de 6 mètres)	30 €
	Pour les non-sédentaires habituels sans électricité (annuel) :	
	* véhicules de vente, camion magasin, étal de 6 mètres	80 €
	* étal simple (3 mètres)	40 €
	Pour les non-sédentaires habituels avec électricité (annuel) :	
	* véhicules de vente, camion magasin, étal de 6 mètres	80 € + 40 €
	* étal simple (3 mètres)	40 € + 40 €
OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	* Bar Tabac Place des Cloîtres	40€/an
	* Boulangerie Rue de la Croix Brousseau	40€/an
	* Hôtel Restaurant Place de la Mairie	40€/an
CIMETIERE	concession trentenaire	120 €
COLUMBARIUM	concession trentenaire	500 €
ESPACE CINERAIRE	concession trentenaire avec cavurne	350 €
JARDIN DU SOUVENIR		gratuit

CHATEAU
BOUCARD

Suite à la réunion de Conseil Municipal du 12 juillet 2018, le cabinet de Madame Céline Métails de Saint Maixent a été mandaté pour borner les parcelles qui seront transférées à la collectivité.

Ainsi la nouvelle parcelle contenant l'immeuble du Château Boucard d'une superficie de 5 a 85 ca et la petite parcelle attenante d'une superficie de 33 ca sont donc transférées à la commune.

Monsieur le maire est autorisé par les membres présents à préparer et à signer l'acte administratif de ce transfert et tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

CHAPELLE
BOUCARD

Compte tenu de la délibération du Conseil d'Administration de l'EHPAD de Ménigoute, actuelle propriétaire de la Chapelle Boucard et après en avoir délibéré, les membres présents décident d'enregistrer le transfert de propriété de ce bâtiment classé vers la collectivité.

Monsieur le maire est autorisé par les membres présents à préparer et à signer l'acte administratif de ce transfert et tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

ÉGLISE,
CLOCHE N° 1

Les membres présents prennent connaissance du devis de l'entreprise Bodet pour la remise en état de la cloche n° 1 au niveau de l'église et plus particulièrement pour le remplacement du battant de cette cloche de 398 kg.

Après en avoir délibéré, les membres décident de faire une visite sur site avant de prendre une décision.

Il y a également quelques travaux d'entretien à réaliser sur le plancher de l'église. Ces travaux seront réalisés par les employés du service technique.

ADHESION
ID79

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le Conseil Départemental des Deux-Sèvres a créé une agence technique ayant pour objet d'apporter une assistance

d'ordre technique, juridique et financier aux collectivités adhérentes (ID79).

Il s'avère qu'à ce jour la collectivité a besoin de tels services pour la mise en place d'une sécurité routière adaptée sur le territoire (par rapport aux voies départementales).

Ainsi, après en avoir délibéré, les membres décident :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale des Deux-Sèvres et d'adhérer à l'agence
- de désigner pour siéger à l'assemblée générale
 - o Monsieur Régis Bergeon, en qualité de titulaire
 - o Monsieur Antoine Jamoneau, en qualité de suppléant
- de payer la cotisation annuelle à hauteur de 200 euros.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

SERVICE COMMUN CCPG

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau service de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine à savoir un service commun bureau d'études VRD/SIG. ; bureau ayant pour mission d'assistance aux collectivités adhérentes essentiellement pour des travaux de voirie sur les voies communales.

Après en avoir délibéré, et considérant que la commune de Ménigoute peut être autonome dans ce domaine, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas adhérer à ce service dans l'immédiat.

AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les taux de promotion à l'avancement de grade ont été validés à hauteur de 100 % par la collectivité et par le CTP du Centre de Gestion en date du 12 juillet 2018.

Il expose aux membres présents le fait que la CAP du Centre de Gestion des Deux-Sèvres a maintenant émis un avis favorable pour les avancements de grade au titre d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour 3 agents de la collectivité ; Evelyne Cousty, Nicolas Flinois, Cédric Roux.

Compte tenu de ces éléments et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à créer les trois postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour y nommer les trois agents qui ont reçu un avis favorable de la CAP du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal autorise également dès à présent Monsieur le Maire à créer un poste d'agent de maîtrise principal et un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour y nommer respectivement Yannick Guy et Claudie Paillier.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ces dossiers.

VERSEMENT IFSE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 11 mai 2018, la collectivité a validé la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) avec un versement semestriel aux agents de la collectivité.

De façon à être conforme aux différents décrets et arrêtés, cette indemnité se doit d'être versée mensuellement.

Après avoir pris connaissance de ces éléments, les membres du Conseil Municipal valident le versement mensuel de cette indemnité aux agents communaux à compter du 1^{er} janvier 2019 et autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

CONTRAT
D'ASSURANCE
DES RISQUES
STATUTAIRES

Vu, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26,

Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84- 53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code des Assurances,

Vu, les ordonnances 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de Ménigoute de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents territoriaux ;
- que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques ;
- que la commune de Ménigoute adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2019 et que compte-tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de gestion, il est proposé de participer à la procédure d'appel public à la concurrence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres est habilité à souscrire pour le compte de la commune de Ménigoute des contrats d'assurance, auprès d'une compagnie d'assurance agréée ; cette démarche pouvant être entreprise pour un ensemble de collectivités locales intéressées. Les contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. (+ 28h de travail par semaine) : Décès, Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), incapacité (maladie ordinaire, disponibilité d'office, invalidité temporaire, temps partiel thérapeutique), longue maladie/longue durée, maternité, (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant)
- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. (à savoir agents IRCANTEC) : Accident du travail (accident de service, de trajet, maladie professionnelle), maladie grave, maternité (y compris paternité, adoption et accueil de l'enfant), maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer une ou plusieurs formules. Ces contrats d'assurance devront présenter les caractéristiques suivantes : - La durée du contrat est fixée à 4 ans à compter du 1er janvier 2020. - Ces contrats devront être gérés en capitalisation. Au terme de la mise en concurrence organisée par le Centre de Gestion et en fonction des résultats obtenus (taux, garanties, franchises ...), le Conseil Municipal demeure libre de confirmer ou pas son adhésion au contrat.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires au Centre de Gestion des Deux-Sèvres pour cette mise en concurrence.

FESTIVAL
ORNITHOLOGIQUE

Le bilan de l'édition 2018 est très positif avec une fréquentation record.

Il est à noter que pour le démontage du chapiteau, le stade du bas a été partiellement endommagé. De ce fait les services de la Sémaf seront contactés dans les jours à venir pour un constat.

ARBRE DE NOEL

Les intermittents du spectacle sont réservés pour le samedi 22 décembre 2018 à 16 heures. La collectivité fera les invitations auprès des enfants de 0 à 10 ans domiciliés sur la commune.

La « boom » organisée par les parents d'élèves se fera après le spectacle.

REPAS DES AINES

Le CCAS maintient le repas des personnes âgées le dernier dimanche du mois de Janvier 2019. Les investigations vont se poursuivre pour trouver un traiteur.

ORIENTATIONS
BUDGETAIRES

Les membres présents sont invités à exprimer leurs idées pour les investissements pour les années à venir.

Sont ainsi exprimés :

- un nouveau lotissement communal
- l'avenir du site de Bois Pouvreau
- un city stade
- la réhabilitation du bâtiment du Musée
- la réhabilitation du 1^{er} étage du 6 rue de Saint Maixent
- la création d'un hall multi activités
- la réhabilitation du logement au-dessus de la Poste

Ces projets seront approfondis dans les mois à venir.

CHEMIN DE
RANDONNÉE

Il est donné compte rendu du travail de Marie Mathieu, stagiaire au sein de la collectivité dans le cadre de ses études. Marie a balisé un chemin pédestre d'environ 4 km autour de Ménigoute. Des panneaux explicatifs ont été installés aux endroits stratégiques, le fléchage a été réalisé de couleur bleue. Un flyer est à la disposition en Mairie.

Les élus tiennent à féliciter cette jeune fille pour son travail et son assiduité pour l'accomplissement de cette tâche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les membres,

Le Maire,

Le Secrétaire,